

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

Finances locales
7.3.Emprunts

OBJET
Contractualisation d'une ligne de
trésorerie

DATE DE CONVOCATION
27 septembre 2024

Nombre de Membres
en exercice : 16

Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 14

La Présidente

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024-10-29

L'an deux mil vingt quatre

Le premier octobre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame Nadia Mezrar, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – Mme BARRIERE – Mme CREVON –
M. MAUGER – Mme LAMBERT – Mme SCOTE – Mme ESCLASSE F –
M. BIGOT

Absents ayant donné pouvoir :

Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. SACHOT a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme LOISEAU a donné pouvoir à Mme SCOTE
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme LAMBERT
Mme POILPRE a donné pouvoir à Mme DUDOUET

Excusés

Mme LECLERC
Mme JAFFRENNOU

Mme BARRIERE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR,

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie liés au décalages entre le
mandatement des dépenses et la perception des recettes, le CCAS de Saint-
Pierre-lès-Elbeuf peut recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Une ligne de trésorerie n'a pas pour vocation à financer l'investissement et ne
procure aucune ressource budgétaire. Elle est destinée à approvisionner le
compte bancaire du CCAS. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de
nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après études des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole ci-dessous
apparaît la plus intéressante :

Montant de la ligne de trésorerie	100 000 €
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%
Marge	1.05 %

Périodicité de la facturation des intérêts : **Mensuelle, intérêts calculés à terme échu**

Montant minimum des tirages :	15 000€
Commission d'engagement :	0.10 % soit 100 €
Commission de non-utilisation	0.00 %
Frais de dossier :	80 €

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser Madame la Présidente à contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 100 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels du CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

Le décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour :	14
Voix contre	0
Abstention	0

Article unique : d'autoriser Madame la Présidente du CCAS à contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 100 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels du CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits